Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	**Mercredi 30 décembre 2020**
à :	**18h00**
Présidence :	M. Noël LE GRAET
Présents :	MME. Marie BARSACQ MM. Jean-Michel AULAS, Eric BORGHINI, Albert GEMMRICH, Marc KELLER, Philippe LAFRIQUE, Michel MALLET et Pascal PARENT.
Excusés :	MME. Brigitte HENRIQUES et Laura GEORGES M. Lionel BOLAND Marc DEBARBAT et Vincent LABRUNE
Assistent à la séance :	MME. Florence HARDOUIN et Emilie DOMS M. Pierre SAMSONOFF et Erwan LE PREVOST

Versement exceptionnel aux clubs du Championnat de National :

Lors de la discussion sur la répartition des droits liés au contrat Mediapro, la LFP s'était engagée sur deux actions spécifiques impactant les clubs engagés dans des championnats gérés par la FFF : d'une part le versement de 6 millions d'euros aux clubs de D1 et D2 féminines et d'autre part le versement de 5 millions d'euros aux clubs de National 1. La caducité du contrat Mediapro et l'absence de visibilité sur l'issue des négociations futures a amené la LFP à suspendre ses engagements, après avoir versé en début de saison un tiers des sommes dues à la D1 Arkema.

Dans l'attente de la conclusion d'un nouvel accord sur les droits des championnats professionnels et d'une décision définitive sur les aides au National et à la D1 et D2 féminines, le Comité Exécutif approuve, par mesure d'équité entre le National et la D1 Arkema, d'attribuer au championnat de National, comme cela a été fait pour la D1 Arkema, un tiers des sommes envisagées au titre de la solidarité du football professionnel. Ces sommes seront réparties sous la forme d'un versement à hauteur de 100000 euros par club amateur de National, soit un total de 1,3 million d'euros.

Ce versement permettra d'aider les clubs qui poursuivent leur activité dans un contexte de perte de recettes liées à l'organisation des matchs à huis clos.

Dès que la LFP aura conclu un accord avec un nouveau diffuseur, une décision définitive sera prise sur le devenir des engagements pris sur le fondement du contrat Mediapro.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le prochain Comité Exécutif se tiendra le 21 janvier 2020